



## Rétraction validation période d'essai

-----  
Par splinter06

Bonjour, mon employeur m'a mis la pression et j'ai signé l'acceptation de validation de ma période d'essai. Finalement, je ne suis pas convaincu, est ce que j'ai le droit de me rétracter? Sinon, quelles sont les conséquences si je me rétracte et je demande l'arrêt de cette période en respectant bien-sur la période de prévenance?

-----  
Par morobar

Bjr,  
Ce document n'a aucune signification.  
Vous pouvez mettre fin à l'essai jusqu'au dernier jour; Après il faudra démissionner.

-----  
Par janus2

Ce document n'a aucune signification.

Bonjour,  
Pourquoi ?  
La période d'essai est contractuelle. Elle peut donc être modifiée par un avenant au contrat, en particulier en raccourcissant la durée.

-----  
Par splinter06

Bonjour, Merci pour vos réponses, ma question est plutôt est ce qu'il y a un délai de rétractation?  
Surtout que l'employeur m'a mis beaucoup de pression pour accepter la validation de la période d'essai et par conséquent me retenir de quitter dans un délai court contre une démission ou je serais obligé de respecter un préavis de 3 mois.

-----  
Par janus2

Il n'y a pas de délai de rétractation suite à la signature d'un contrat de travail ou d'un avenant.